Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_138-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil municipal du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17 juin 2022 conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Jennifer CAURE
Steve WATIER
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Stéphanie OCTOBON
Karim CHAFI
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. FERGUEN à M. VALLERAND ; M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme PIRAUX à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C. ; M. LECAREUX à M. LIRUSSI
Absents : Mme FIAN, M. BEAURAIN
Secrétaire de séance : Mme LEDOUX

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, Attachée Territoriale

Membres présents.....26
Absents ayant donné mandat de procuration.....05
Absents.....02
Votants.....31

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 29/06/2022 à 10h36
Réference de l'AR : 002-210201604-20220623-d2022_138-DE

Délibération 2022 - 138

18 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD) – BILAN 2021

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est un dispositif qui scelle le partenariat local entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

Il a pour mission la centralisation des informations relatives aux problématiques repérées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance sur le territoire communal et la mise en place d'actions concrètes et conjointes pour y remédier.

Il est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans la commune.

Cinq orientations stratégiques ont été définies :

1. Les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention.
2. Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger.
3. La population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance.
4. La lutte contre l'insécurité routière.
5. Le suivi de la politique locale « prévention sécurité ».

En 2021, 22 actions étaient programmées,

3 660 personnes ont été sensibilisées en présentiel

29 538 internautes ont bénéficié des préventions sur les réseaux sociaux de la ville.

Toutes les actions ont pu se dérouler en respectant le protocole imposé par la crise sanitaire.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte le bilan 2021 du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 29/6/2022
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 juin 2022
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.